TOGOMATIN

N° 1673 DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

QUOTIDIEN TOGOLAIS D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS GENERALES / Prix : 250 FCFA

Sommet Russie-Afrique

Les principes devant guider un partenariat mutuellement bénéfique

Au Grand palais du Kremlin, le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a pris part, le jeudi 29 octobre 2026 à Moscou, aux côtés du président de la fédération de Russie, Vladimir Poutine, et de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement africains, à la première séance plénière du troisième ...



PAGE 3

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Salifu Kamilou : oser changer de cap pour entreprendre autrement

Après quelques années dans la fonction publique, Salifu Kamilou choisit de suivre une autre voie : celle de l'entrepreneuriat. À Sokodé, cet homme aux multiples activités a construit son parcours ...

PAGE 2

FISCALITÉ



Togo

L'OTR lance des contrôles sur le paiement de la TPU des transporteurs

L'Office togolais des recettes (OTR) annonce le lancement, le lundi 2 novembre 2026, d'une opération de contrôle du paiement de la Taxe professionnelle unique (TPU) auprès des transporteurs routiers. Les vérifications seront menées sur les principaux ...

PAGE 5



Vème République

Le Togo a le droit d'assumer son choix institutionnel

La souveraineté d'un État se mesure aussi à sa capacité de définir son organisation institutionnelle, dans le respect de ses engagements juridiques et des aspirations de son peuple. À ce titre, le choix opéré par le Togo avec la Constitution du 6 mai 2024 mérite un débat fondé sur le droit, la responsabilité ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Togo : 501 jeunes formés aux métiers du numérique par le programme D-CLIC

501 bénéficiaires du programme « D-CLIC, formez-vous au numérique avec l'OIF » ont reçu leurs attestations, le vendredi 30 octobre, à l'UniPod de l'Université de Lomé. Cette cérémonie a également concerné une cohorte spéciale formée dans les Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac).

Pendant environ 4 mois, les participants ont été formés dans 6 domaines : développement web et mobile, intelligence artificielle, analyse et protection des données, design graphique et fabrication numérique, communication et marketing digital, ainsi qu'animation de communautés.

Financé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le programme vise à faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires, notamment par l'emploi ou l'entrepreneuriat. Son opérateur de formation, l'incubateur CUBE, annonce collaborer avec plus de 300 entreprises susceptibles d'accueillir des participants en stage. Il prévoit également de mobiliser mentors et investisseurs pour accompagner les porteurs de projets.

Selon l'OIF, D-CLIC représente un investissement global de près de 300 millions de FCFA.

SOCIAL

Pouvoir d'achat des ménages

Le plan du gouvernement pour maintenir l'inclusion

La vie chère résulte de facteurs structurels, géopolitiques et climatiques qui pèsent ...

PAGES 6&7

Sagonou

La SNPT érige un quartier moderne pour les familles affectées par l'exploitation minière

L'exploitation minière transforme les territoires et bouleverse parfois les conditions de vie des populations riveraines, contraintes de quitter leurs habitations et leurs espaces d'activités. En dehors du déplacement physique, la question de la préservation des moyens de subsistance et de la reconstruction d'un cadre ...



PAGE 9

CMJN



SOMMAIRE

RDC/M23
Washington sanctionne le Rwanda pour son soutien au M23



P 8

Jeux olympiques de la jeunesse 2026
Le Togo mise sur quatre athlètes



P 10

Adebayor Shéyi
Togo-Cédéao : diversité institutionnelle et souveraineté au cœur du débat



P 11

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Salifu Kamilou : oser changer de cap pour entreprendre autrement

Après quelques années dans la fonction publique, Salifu Kamilou choisit de suivre une autre voie : celle de l'entrepreneuriat. À Sokodé, cet homme aux multiples activités a construit son parcours en osant changer de cap, de la formation en développement personnel à l'informatique, puis du commerce de produits électroniques à la vente de produits congelés. Les financements du Fonds national de la finance inclusive (FNFI), notamment à travers le produit Accès des jeunes aux services financiers (AJSEF), ont accompagné cette diversification. Aujourd'hui, Kamilou regarde le chemin parcouru avec fierté. Son histoire rappelle que l'inclusion financière concerne aussi les hommes et que l'ambition peut transformer un point de départ en tremplin vers de nouvelles possibilités.

La sécurité d'un emploi dans la fonction publique n'a pourtant pas suffi à éteindre chez lui le désir d'entreprendre. Après ses études et quelques années de service, Salifu Kamilou sent grandir en lui une aspiration différente : travailler pour son propre compte, bâtir ses projets et donner corps à ses idées. Il finit par quitter la fonction publique pour se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Ses premiers pas le conduisent vers la formation en développement personnel, un domaine où il accompagne d'autres personnes dans leur progression. Il ouvre ensuite un télécentre proposant des formations en informatique. Deux activités différentes, mais liées par une même volonté : transmettre des compétences et créer des possibilités. « Je voulais pouvoir prendre des initiatives, développer mes propres projets et construire quelque chose qui me ressemble », explique-t-il. Pour Kamilou, entreprendre ne consiste pas seulement à gagner sa vie : c'est aussi se donner la liberté d'explorer plusieurs voies.



Salifu Kamilou

Mais son goût de l'initiative ne s'arrête pas à la formation. Alors qu'il a déjà acquis une certaine autonomie grâce à ses activités, il cherche encore à élargir ses perspectives. C'est dans cette dynamique qu'il découvre le FNFI et son produit AJSEF, destiné à faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs au financement. Il obtient un premier crédit de 200 000 FCFA, qu'il investit dans la vente de produits électroniques : écouteurs, chargeurs et autres accessoires recherchés au quotidien. Ce nouveau commerce lui permet d'explorer un autre marché et de diversifier ses sources de revenus. Par la suite, il bénéficie d'un second financement de 300 000 FCFA, qu'il consacre à la vente de produits congelés, notamment du poisson et du poulet. « Quand une occasion se présente et qu'on a une idée de ce qu'on peut en faire, il faut savoir la saisir et travailler pour la faire grandir », confie-t-il. Ces financements ne remplacent ni son expérience ni ses efforts ; ils lui donnent des moyens supplémentaires pour concrétiser ses ambitions.

Plusieurs activités, une même volonté d'avancer

À Sokodé, la diversité de ses activités révèle sa capacité à ne pas s'enfermer dans une seule voie. Formation, informatique, accessoires électroniques, produits congelés : Kamilou passe d'un secteur à l'autre en fonction des possibilités qu'il identifie. Il dispose d'un avantage matériel : il a hérité de la maison devant laquelle il a installé ses différentes activités. Cet héritage lui offre un point d'ancrage, mais il ne suffit pas à expliquer son parcours. C'est son initiative qui donne vie à cet espace, son travail qui permet d'y développer plusieurs commerces et son ambition qui le pousse à chercher de nouveaux débouchés. « Avoir un lieu où commencer est une chance, mais il faut ensuite savoir quoi en faire. C'est le travail quotidien et la volonté d'avancer qui permettent de progresser », souligne-t-il. Loin de considérer son acquis comme une fin en soi, il en fait un point de départ pour poursuivre son développement.

Le parcours de Salifu Kamilou rappelle enfin que l'inclusion financière n'est pas exclusivement une affaire de femmes. Les hommes aussi entreprennent, prennent des risques, diversifient leurs activités et ont besoin d'opportunités pour consolider leurs projets. À travers les financements AJSEF, Kamilou a pu ajouter de nouvelles cordes à son arc et élargir le champ de ses initiatives. Il se dit fier du chemin parcouru, non parce que tout serait acquis, mais parce qu'il mesure la distance entre ses premières activités et la diversité de ses engagements actuels.

Son expérience invite les jeunes à regarder au-delà d'un seul métier et à rester attentifs aux occasions de progresser. « Il ne faut pas avoir peur de commencer avec les moyens dont on dispose. L'essentiel est de savoir où l'on veut aller et de se donner les moyens d'avancer », conseille-t-il. À Sokodé, son histoire traduit une conviction simple : l'ambition ouvre la voie, mais ce sont les choix, le travail et la persévérance qui permettent d'avancer.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel

IFSI

fnfi
Fonds National de la Finance Inclusive

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima

Edem Dadzie

Caleb Akponou

Affo-Djèlè Alarba

Responsable administrative, financière et commerciale:
Amah Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Togo-Russie

Diversifier les partenariats sans exclusive

Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a pris part le 28 octobre 2026 à Moscou à la troisième édition du Forum économique et humanitaire Russie-Afrique.

Cette rencontre a réuni des dirigeants africains et des partenaires russes autour des leviers de croissance partagée : commerce et investissements, infrastructures énergétiques, systèmes de paiement, transformation numérique et sécurité alimentaire.

La présence du Togo à ce forum traduit une ligne constante de sa politique étrangère : diversifier ses partenariats sans exclusive, en les mettant au service des priorités nationales. Lomé entretient avec l'ensemble de ses partenaires une relation fondée sur le respect mutuel et la recherche de bénéfices concrets pour les populations.



Faure Gnassingbé (à gauche), et son homologue russe (Crédit photo : Présidence du Conseil)

Avec la fédération de Russie, cette coopération s'appuie sur un cadre déjà établi, la Commission mixte intergouvernementale Togo-Russie. L'enjeu est désormais de convertir les engagements pris en projets opérationnels dans les domaines où le Togo a des besoins identifiés, notamment l'énergie, l'agriculture, la transformation industrielle et la formation scientifique et technique.

Les échanges ont également permis de rappeler une attente partagée par de nombreux États africains, exprimée notamment par le président en exercice de l'Union africaine, Évariste Ndayishimiye : des partenariats équitables, qui favorisent l'investissement productif et le transfert de technologies tout en respectant les choix souverains des pays du continent.

Cette approche rejoint la vision que porte le président du Conseil sur la scène internationale. Le Togo plaide pour une Afrique davantage associée aux grandes décisions mondiales, capable de défendre ses intérêts et de valoriser ses potentialités auprès de tous les partenaires disposés à construire avec elle sur des bases équilibrées.

En marge des travaux, le président du Conseil a visité une exposition consacrée aux innovations russes dans les secteurs économiques et sociaux, afin d'identifier des solutions adaptables aux priorités de développement du Togo. Il a ensuite pris part au dîner officiel offert aux chefs de délégation.

Le suivi des pistes ouvertes à Moscou sera assuré dans le cadre des mécanismes de coopération bilatérale existants.

Edem Dadzie

Sommet Russie-Afrique

Les principes devant guider un partenariat mutuellement bénéfique

Au Grand palais du Kremlin, le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a pris part, le jeudi 29 octobre 2026 à Moscou, aux côtés du président de la fédération de Russie, Vladimir Poutine, et de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement africains, à la première séance plénière du troisième sommet Russie-Afrique.

Cette rencontre de haut niveau a permis aux dirigeants d'examiner les enjeux et les perspectives de la coopération russo-africaine, dans un contexte international marqué par des défis sécuritaires, économiques et géopolitiques. Après avoir exprimé sa gratitude au président Vladimir Poutine pour l'accueil réservé à la délégation togolaise, le président du Conseil a rappelé les principes devant guider un partenariat durable et mutuellement bénéfique entre la Russie et l'Afrique.

« La force d'un partenariat se mesure à ce qu'il permet de construire, à la liberté qu'il donne à chacun de choisir son avenir, à la paix qu'il contribue à préserver et aux perspectives qu'il ouvre pour les générations qui viennent », a-t-il déclaré.

Dans cette perspective, le président Faure Essozimna Gnassingbé a partagé avec l'assistance trois réflexions sur l'avenir du partenariat russo-africain, portant respectivement sur la souveraineté des États, la paix et la stabilité, ainsi que la transformation économique de l'Afrique.

La souveraineté, premier pilier du partenariat

Dans sa première réflexion, le président du Conseil a mis en relief l'importance de la souveraineté des Etats africains et de leur capacité à définir librement leurs priorités, à choisir leurs partenaires et à disposer des moyens nécessaires à la réalisation de leurs ambitions. « La souveraineté prend tout son sens lorsqu'elle permet à un peuple de décider de sa trajectoire et de disposer des moyens de la réaliser. Pour nos pays, cela signifie définir nos priorités, choisir librement nos partenaires et construire avec eux des relations fondées sur le respect mutuel et la confiance », a-t-il précisé.

Il a également plaidé pour une participation accrue de l'Afrique aux décisions internationales qui engagent son avenir.

La paix et la stabilité, une responsabilité commune

Dans le prolongement de cette réflexion sur la souveraineté, le président du Conseil a abordé la question de la paix et de la stabilité, indispensables au développement du continent. Rappelant les conséquences des conflits sur les populations, les activités économiques et les perspectives offertes à la jeunesse, il a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des États africains à protéger leurs populations et de soutenir les initiatives de prévention et de règlement des crises.

« En Afrique, notre coopération doit répondre aux priorités définies par nos États et renforcer leur capacité à protéger les populations. Elle doit soutenir les initiatives africaines de prévention et de règlement des crises », a-t-il souligné. Au-delà des réponses sécuritaires, il a mis en avant le rôle des services publics, de l'emploi et du dialogue dans la consolidation de la paix. La médiation et le renforcement de la confiance entre les citoyens et leurs institutions constituent également, selon lui, des leviers essentiels pour prévenir les tensions et résoudre durablement les différends.

Accélérer la transformation des économies africaines

Enfin, le président du Conseil a consacré sa troisième réflexion à la transformation économique de l'Afrique. Il a appelé à une coopération davantage orientée vers les besoins des populations, notamment en matière d'alimentation, d'énergie, d'emploi et de perspectives pour les jeunes générations. « Nos populations attendent légitimement des résultats concrets, une alimentation accessible, une énergie fiable, des emplois et des perspectives pour leurs enfants », a-t-il indiqué.



Faure Gnassingbé (Crédit photo : Présidence du Conseil)

Pour répondre à ces attentes, il a mis en avant les possibilités de coopération dans des secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'énergie et les infrastructures. Il a notamment souligné l'importance de renforcer les capacités productives, de développer la transformation locale des ressources et d'améliorer la connexion entre les territoires et les marchés.

Par ailleurs, le président du Conseil a souligné le rôle déterminant de la science, des technologies et de la formation dans cette dynamique, autant de leviers essentiels au développement des compétences, à la création de valeur ajoutée et à une croissance durable.

Au terme de son intervention, le président Faure Essozimna Gnassingbé a émis le vœu que ce sommet soit une étape déterminante pour les populations africaines et russes. Il a ainsi appelé à insuffler une nouvelle dynamique au partenariat russo-africain, autour de la souveraineté, de la paix et de la transformation économique, au service d'un avenir partagé.

E. Dadzie

Vème République

Le Togo a le droit d'assumer son choix institutionnel

La souveraineté d'un État se mesure aussi à sa capacité de définir son organisation institutionnelle, dans le respect de ses engagements juridiques et des aspirations de son peuple. À ce titre, le choix opéré par le Togo avec la Constitution du 6 mai 2024 mérite un débat fondé sur le droit, la responsabilité et le respect de l'indépendance des États.



En adoptant un régime parlementaire, le Togo a engagé une transformation importante de ses institutions. Comme toute réforme constitutionnelle, cette évolution peut susciter des interrogations, des critiques et des divergences d'interprétation. Toutefois, ces débats ne doivent pas occulter un principe essentiel : chaque peuple dispose du droit de réfléchir à son modèle institutionnel et de définir les mécanismes de gouvernance qu'il estime adaptés à son contexte national.

L'appartenance à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) ne saurait être interprétée comme une renonciation à cette prérogative. La coopération régionale repose sur des engagements communs, mais également sur le respect de la souveraineté des États membres. Il est donc possible, et même nécessaire, de concilier le respect du droit communautaire avec la capacité des États à organiser leurs institutions conformément à leurs procédures constitutionnelles.

Cela implique également de considérer avec rigueur les décisions des juridictions communautaires. La Cour de justice de la Cédéao joue un rôle important dans l'application du droit communautaire et la protection des droits relevant de sa compétence. Ses décisions doivent être examinées à la lumière des textes qui fondent ses attributions, sans présumer de leur portée au-delà de ce que prévoit le droit applicable. Le dialogue juridique doit ainsi primer sur les interprétations partisanes.

Défendre le Togo ne signifie pas rejeter la Cédéao. Cela signifie défendre le principe selon lequel la coopération régionale doit s'exercer dans un cadre juridique clair, équilibré et respectueux des compétences de chaque institution. La souveraineté nationale et les engagements communautaires ne sont pas nécessairement contradictoires : leur articulation doit être recherchée dans le respect du droit.

Par ailleurs, la valeur d'un régime politique ne se détermine pas uniquement par son appellation. Elle se mesure à la qualité de ses institutions, à l'effectivité du contrôle parlementaire, à l'indépendance de la justice, à la protection des libertés publiques et à la capacité des gouvernants à répondre aux préoccupations des citoyens. C'est sur ces critères que la Vème République devra être appréciée.

Le Togo est donc fondé à expliquer son choix, à défendre ses arguments et à participer pleinement au débat régional sur les modèles de gouvernance. Il lui appartient également de démontrer, par le fonctionnement concret de ses institutions, que cette évolution constitutionnelle peut contribuer à une gouvernance responsable et à la satisfaction des aspirations nationales.
Dans une Afrique de l'Ouest confrontée à des défis politiques, économiques et sécuritaires majeurs, la solidarité régionale doit s'appuyer sur le respect mutuel, la concertation et la recherche de solutions juridiquement solides. Aucun État ne devrait être privé du droit de défendre sa position, pas plus qu'aucun État ne saurait invoquer sa souveraineté pour se soustraire aux obligations auxquelles il a librement souscrit.

Le Togo doit pouvoir défendre sa Constitution, faire entendre sa voix et assumer ses choix sans être placé d'emblée dans une posture de justification permanente. Le débat démocratique gagne en crédibilité lorsque les arguments juridiques sont examinés avec sérieux, loin des procès d'intention et des jugements hâtifs.

Au fond, soutenir le Togo, c'est défendre le dialogue plutôt que la confrontation, le droit plutôt que les interprétations approximatives et le respect mutuel plutôt que les rapports de force. C'est aussi reconnaître qu'une intégration régionale solide ne peut se construire durablement sans prendre en compte les réalités nationales et la souveraineté des peuples.

La Vème République constitue désormais un cadre institutionnel dont les effets devront être évalués à travers les pratiques, les garanties démocratiques et les résultats obtenus. Le Togo a le droit d'en défendre les fondements et d'en assumer la trajectoire, tout en poursuivant le dialogue avec ses partenaires régionaux. C'est dans cet équilibre entre souveraineté, responsabilité et respect du droit que peut se construire une position togolaise forte et crédible.

TM

Togo

L'OTR lance des contrôles sur le paiement de la TPU des transporteurs

L'Office togolais des recettes (OTR) annonce le lancement, le lundi 2 novembre 2026, d'une opération de contrôle du paiement de la Taxe professionnelle unique (TPU) auprès des transporteurs routiers. Les vérifications seront menées sur les principaux axes routiers du pays, selon un communiqué de l'administration fiscale.



Cette campagne concerne les obligations fiscales du troisième trimestre de l'année 2026. Des agents de l'OTR seront déployés sur le terrain afin de s'assurer que les professionnels concernés ont effectivement acquitté la taxe due pour cette période. Les contrôles porteront donc sur la régularité de leur situation fiscale.

Dans son communiqué, l'administration précise toutefois que la période de recouvrement de la TPU du troisième trimestre est toujours en cours. Elle invite, en conséquence, les transporteurs qui ne sont pas encore à jour à procéder au paiement avant le démarrage des vérifications. Cet appel leur donne l'occasion de régulariser leur situation et d'éviter d'éventuelles difficultés lors des contrôles.

La Taxe professionnelle unique est un prélèvement forfaitaire auquel les transporteurs routiers sont assujettis chaque trimestre. Son montant n'est pas uniforme pour l'ensemble des contribuables. Il est déterminé en fonction de plusieurs critères, notamment la catégorie du véhicule utilisé, la nature de l'activité exercée et la capacité de transport ou le tonnage.

Pour établir les sommes à payer, l'OTR s'appuie sur une grille tarifaire définie par l'administration fiscale. Les professionnels sont ainsi appelés à vérifier le montant correspondant à leur activité et à s'acquitter de leurs obligations dans les délais prévus.

À travers cette opération, l'administration entend vérifier le respect des obligations fiscales des transporteurs sur les axes routiers. Le lancement des contrôles, prévu le 2 novembre, intervient alors que la période de paiement du trimestre concerné n'est pas encore arrivée à son terme. L'opération s'inscrit dans le suivi régulier du civisme fiscal.

Edy Alley

Uemoa

La BRVM progresse de 42,6 % sur un an

L'activité financière dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) a connu une évolution en août 2026. Selon la note mensuelle de conjoncture publiée le 21 octobre par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao), le marché régional des actions a enregistré une progression sur un an, tandis que les États ont mobilisé davantage de ressources sur le marché des titres publics qu'en juillet.

À la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), les indices ont progressé à fin août. Le BRVM Composite a gagné 10 % et le BRVM 30, 11,2 % par rapport à leur niveau de fin juillet. Cette dynamique s'est atténuée en septembre. Au 20 septembre, les deux indices avaient reculé de 2,6 % et 2,4 % par rapport à leur valeur de fin août. Malgré ce repli, leur évolution annuelle demeure marquée : comparés à leur moyenne d'août 2025, ils affichent des hausses respectives de 60,7 % et 58,8 %.

La capitalisation boursière totale s'est établie à 33 108 milliards de FCFA à fin août, en hausse mensuelle de 4,7 %. Les services publics ont enregistré la plus forte augmentation, avec 27 %, devant les télécommunications (+19,7 %) et l'énergie (+10,1 %). Les secteurs de la consommation discrétionnaire, des services financiers, de l'industrie et de la consommation de base ont progressé.

Sur un an, la capitalisation totale a augmenté de 42,6 %. Le marché des actions a atteint 20 473,1 milliards de FCFA, soit une hausse de 65,7 %, tandis que celui des obligations s'est établi à 12 634,9 milliards, en progression de 16,3 %.

Du côté de la dette publique, les États membres ont levé 792,5 milliards de FCFA en août par adjudication. Ce



montant comprend 297,6 milliards de bons du Trésor et 494,9 milliards d'obligations. Les ressources mobilisées par ce mécanisme ont progressé de 16,9 % par rapport à juillet, portées par l'augmentation des émissions de bons, malgré le recul des obligations. Le taux de couverture des émissions a atteint 188,9 %, contre 127,9 % le mois précédent.

Aucune opération par syndication n'a été enregistrée en août, après une mobilisation de 75 milliards en juillet. En intégrant les différents compartiments, les ressources mobilisées sur le marché financier régional se sont élevées à 792,5 milliards, soit une hausse mensuelle de 5,3 %. Elles demeurent toutefois en baisse de 33,6 % par rapport à août 2025.

Les conditions d'emprunt ont évolué différemment selon les instruments. Le taux moyen pondéré des bons du Trésor a augmenté de 68 points de base, à 5,82 %, tandis que le rendement moyen des obligations a progressé de 21 points, à 7,29 %. Sur un an, les coûts de financement se sont néanmoins allégés : les taux des bons ont diminué de 120 points de base et les rendements obligataires de 40 points.

Pour finir, aucun État de l'Union n'a réalisé d'opération sur les marchés internationaux des capitaux en août. Ces évolutions illustrent le poids du marché financier régional dans le financement des économies de l'Uemoa.

E. A

Uemoa

La masse monétaire progresse de 19 % à fin juillet 2026

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) maintient ses principaux taux directeurs, tandis que les indicateurs monétaires de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) évoluent à des rythmes contrastés. Sa note mensuelle de conjoncture de septembre 2026 examine notamment les taux d'intérêt, la liquidité et la monnaie dans les pays membres.

Réuni le 9 septembre, le Comité de politique monétaire a décidé de laisser ses taux inchangés. Le principal taux de refinancement des banques reste fixé à 3 %, tandis que celui du guichet de prêt marginal demeure à 5 %.

Sur le marché monétaire, le taux moyen pondéré des appels d'offres à une semaine s'est établi à 3,31 % en août, contre 3,32 % en juillet. Sur le marché interbancaire, le taux moyen à une semaine a reculé de 10 points de base, à 3,65 %. Toutes maturités confondues, les opérations se sont négociées en moyenne à 3,99 %, contre 4,12 % en juillet et 4,98 % en août 2025. Les taux appliqués aux crédits bancaires sont restés globalement stables en juillet. Hors charges et taxes, le taux débiteur moyen s'est établi à 6,70 %, après 6,66 % en juin. Le coût des prêts a augmenté en Guinée-Bissau, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et en Côte d'Ivoire. Il a diminué au Sénégal, au Togo et au Bénin. Au Togo, le recul atteint 20 points de base.

Le taux créditeur moyen, qui rémunère les dépôts, a légèrement progressé, passant de 5,12 % en juin à 5,15 % en juillet. Cette rémunération a augmenté



Guichet d'une institution bancaire

au Sénégal et au Bénin, mais a baissé dans les six autres pays, notamment au Togo, où le repli est d'un point de base.

À fin juillet 2026, la masse monétaire de l'Union affichait une hausse annuelle de 19 %, après 20,9 % à fin juin. La circulation fiduciaire a progressé de 25,4 % et les dépôts de 17 %. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des actifs extérieurs nets des institutions de dépôt, en hausse de 9 338,6 milliards de FCFA, soit 120,2 % sur un an. La Bceao relie cette progression à la réduction du déficit courant et à la mobilisation de ressources extérieures par les États.

Les créances intérieures ont, pour leur part, progressé de 6,7 % sur un an, contre 4,8 % à fin juin. Cette hausse provient du renforcement des créances nettes sur l'Administration centrale et des financements accordés à l'économie.

Le rythme de croissance des créances sur l'économie a néanmoins ralenti, à 5 % contre 5,4 % un mois auparavant. Les crédits au secteur privé ont augmenté de 5,7 %, après 6,6 % en juin. Les prêts aux entreprises privées non financières ont accéléré, atteignant une progression de 9 %, contre 7,2 % précédemment. À l'inverse, les crédits aux ménages et aux institutions sans but lucratif au service des ménages ont diminué de 0,4 %, après une hausse de 5,5 % en juin.

Les évolutions restent donc contrastées entre liquidité, épargne et financement des activités économiques.

E. A

Pouvoir d'achat des ménages

Le plan du gouvernement pour maintenir l'inclusion

La vie chère résulte de facteurs structurels, géopolitiques et climatiques qui pèsent sur les finances publiques et le budget des ménages. Si l'inflation gonfle artificiellement les recettes fiscales dans un premier temps, elle finit par dégrader rapidement et profondément les finances publiques.



Photo illustrant la vente de produits de consommation

À travers l'augmentation massive des dépenses d'intervention, la revalorisation mécanique des charges publiques et le renchérissement du coût de la dette, la vie chère n'épargne pas l'État. Au Togo, plusieurs facteurs pourraient expliquer ce phénomène. Il s'agit notamment de la crise sanitaire de la Covid-19, de l'impact des conflits internationaux, des chocs climatiques, de l'insécurité dans le nord du pays et de facteurs internes, pour ne citer que ces derniers.

Ces dernières années, la vie chère se manifeste par une forte pression sur le pouvoir d'achat des ménages. Portés par l'inflation, les coûts des denrées alimentaires et des produits pétroliers ne cessent de peser sur le pouvoir d'achat des populations. Le niveau de vie devient éprouvant pour les ménages modestes et les zones rurales, où les taux de pauvreté sont les plus élevés.

Face à la situation, le gouvernement passe à l'action. Il déploie des mesures d'envergure pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

Quid de l'arsenal déployé ?

Engagé à garantir le bien-être de la population et à lui offrir les leviers nécessaires pour faire face à la vie chère, le gouvernement déploie depuis plusieurs années une série d'initiatives. Parmi celles-ci figurent l'octroi de subventions, le plafonnement des prix des produits de grande consommation, la suspension de certaines taxes, ainsi que la revalorisation de la valeur indiciaire des salaires et des pensions dans la fonction publique.

L'amélioration du pouvoir d'achat appelle à l'innovation constante pour offrir de meilleures conditions de vie à la population. Elle repose sur deux (2) facteurs principaux : l'évolution des revenus (salaires, allocations, etc.) et l'évolution des prix (l'inflation).

Dans l'élan d'une innovation constante, le gouvernement s'attèle à multiplier les réformes pour faire baisser l'inflation. C'est ainsi que des réformes structurelles telles que la modernisation agricole et l'amélioration du climat des affaires sont promues.

Les efforts de stabilisation de la politique monétaire et fiscale du pays, ainsi que le soutien des institutions internationales comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), y jouent également leur rôle.

Se concentrant sur la transformation économique avec la feuille de route visant la croissance durable et l'inclusion sociale, le gouvernement a su, lentement, mais sûrement, faire baisser l'inflation. Elle est passée de près de 3 % en décembre 2024 à 0,1 % fin juin 2026.

Dans un contexte africain marqué par une flambée généralisée des prix, le Togo s'emploie également à contenir la vie chère et à préserver l'essentiel : le pouvoir d'achat des ménages. Ainsi, face aux secousses venues de l'extérieur, l'inflation importée, les tensions logistiques, la volatilité des marchés, les autorités font le choix d'une réponse méthodique, alliant régulation, soutien social et réformes structurelles.

La stratégie de protection, sans nier les contraintes, vise à amortir les chocs et à maintenir l'équilibre social. Au cœur de l'action publique, la stabilisation des prix des produits de grande consommation. Céréales, hydrocarbures, transports et services essentiels font l'objet de mesures ciblées, allant de la régulation des marges à des ajustements fiscaux temporaires.

L'objectif est d'éviter que les hausses internationales n'impactent le coût de la vie au niveau local. Cette vigilance permanente se traduit par des mécanismes de contrôle renforcés et un dialogue constant avec les opérateurs économiques, afin de garantir l'approvisionnement et de limiter les abus.

Le secteur de l'énergie

Dans le secteur d'énergie, bien qu'encore confronté à des défis, le choix est déterminant. En investissant dans la production locale, hydroélectrique et solaire notamment, le Togo a réduit sa dépendance et protège les consommateurs. L'accès élargi à l'électricité, jusque dans les zones rurales, a également permis de contenir les coûts domestiques et de soutenir l'activité économique de proximité. En amont, le soutien social et les filets de sécurité sont aussi renforcés. La lutte contre la vie chère s'accompagne d'un renforcement des filets sociaux. Les transferts monétaires, la protection sociale et l'assurance maladie jouent un rôle d'amortisseur, en particulier pour les ménages vulnérables. L'intégration progressive de nouvelles couches sociales dans les dispositifs existants permet de couvrir davantage de citoyens et de réduire l'impact des hausses de prix sur les budgets familiaux.

L'État met également l'accent sur la nutrition, la santé et l'éducation, en maintenant des politiques de subvention et de gratuité ciblée. En investissant dans l'humain, le pays a choisi de traiter la vie chère non comme une fatalité, mais comme un enjeu de justice sociale et de cohésion nationale.

Agir sur le coût du transport

La hausse des coûts des produits pétroliers induit celle des transports. Cette dernière a pour conséquence directe la pression sur le pouvoir d'achat des ménages, l'augmentation des prix des denrées alimentaires et le risque de tension sociale.

Conscientes des réalités susmentionnées, les autorités togolaises s'engagent sur des mesures palliatives en baissant les frais au péage. Depuis juillet 2026, les bus et autocars paient 1 400FCFA contre 1 500FCFA auparavant, les poids lourds à 2 essieux 2 400FCFA contre 2 500FCFA, les 3, 4 et 5 essieux 2 800FCFA au lieu de 3 000FCFA, les 6 et 7 essieux 3 300FCFA au lieu de 3 500FCFA et les 8 essieux et plus 4 700FCFA au lieu de 5 000FCFA. Cependant, les tarifs des engins à deux-roues, tricycles, véhicules légers et minibus restent inchangés.

Au-delà des mesures conjoncturelles, l'action du gouvernement s'inscrit dans la durée. Parmi les mesures structurelles engagées figurent la modernisation de l'agriculture pour renforcer la sécurité alimentaire, l'extension de l'Assurance maladie universelle (AMU) et le déploiement des filets sociaux.

Promouvoir la

production et la consommation locale

Dans la recherche de moyens pour améliorer le panier de la ménagère, l'investissement dans la production et la consommation locales devient une priorité. En investissant dans la production locale, hydroélectrique et solaire, le Togo réduit sa dépendance et protège les consommateurs. L'accès élargi à l'électricité, jusque dans les zones rurales, permet de contenir les coûts domestiques et de soutenir l'activité économique de proximité.

En soutenant les filières vivrières, en facilitant l'accès aux intrants et en améliorant les infrastructures de stockage et de transport, le pays réduit sa vulnérabilité aux importations et stabilise les marchés internes.

Cette dynamique s'étend à l'industrie de transformation et au commerce, avec des incitations à l'investissement et à la création d'emplois. En rapprochant les lieux de production des lieux de consommation, le Togo limite les coûts intermédiaires et renforce la résilience de l'économie.

La production et la consommation locale passent également par l'accompagnement à l'agriculture, qui emploie 60 % de la population active et contribue à 40 % du produit intérieur brut (PIB).

De l'accompagnement technique, financier et social aux producteurs, en passant par la promotion de l'agroécologie et de l'agro-industrie, toutes les initiatives sont bonnes pour accroître la contribution de l'agriculture au développement et mettre les acteurs à l'abri du besoin.

Dans la même logique, celle d'améliorer le pouvoir d'achat des populations, un accent est mis sur le développement des infrastructures. Qu'elles soient routières, énergétiques ou portuaires, aucun secteur n'est laissé pour compte.

Par ailleurs, l'aménagement de milliers de kilomètres de pistes rurales, couplé à la modernisation des infrastructures routières, génèrent de multiples retombées positives : un meilleur accès aux marchés permet aux agriculteurs de transporter leurs récoltes plus facilement et à moindre coût, réduisant les pertes post récoltes et augmentant leurs revenus, avec à la clé, le coût du transport réduit de moitié dans certaines localités.



Activités commerciales au Grand marché de Lomé

Au niveau des infrastructuresportuaires, des investissements permettent de positionner le port de Lomé parmi les 100 premiers dans le monde et d'accroître sa contribution au développement.

Le soutien au secteur privé à travers des mesures d'allègement fiscal et des réformes visant l'amélioration du climat des affaires, participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des populations. Et ce, via l'amélioration des revenus des entreprises qui rejaillit directement sur les populations, par la création de nouveaux emplois.

Renforcer l'appui social

Des programmes sociaux tels que les transferts monétaires et la distribution régulière des kits alimentaires aux plus vulnérables participent également à l'amélioration du pouvoir d'achat des populations. L'exemple le plus illustratif est le lancement, en décembre 2025, du Programme de développement social, dont la phase 1 vise 700 000 ménages sur l'ensemble du territoire national. Mais bien avant, le programme de transfert monétaire Filets sociaux a permis de toucher 120 000 ménages.



Etal de condiments dans un marché local

Au-delà, la diversification des secteurs porteurs comme le numérique et le tourisme participe aux stratégies du gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat. Mieux, l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), passé de 35 000 FCFA à 52 500 FCFA, participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des populations.

Dans l'ensemble, ce qui distingue l'approche togolaise, c'est la constance de la gouvernance. L'écoute des populations, le suivi des indicateurs de prix et l'ajustement des politiques traduisent une volonté d'anticipation. Le pays fait ainsi le pari de la prévention et de l'équilibre.

Les leviers fiscaux pour relever les défis

En appliquant des exonérations fiscales sur le prix du gaz naturel, le gouvernement entend garantir à moyen et à long terme l'accès à cette ressource essentielle pour la production d'électricité et le développement industriel. Et mieux encore, assurer la stabilité des prix pour les ménages les plus vulnérables.

La politique budgétaire accorde une part prépondérante aux secteurs sociaux. Un montant de 300 milliards de francs CFA est spécifiquement consacré aux secteurs de la santé et de l'éducation, incluant l'extension de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) et la modernisation des infrastructures scolaires.

Malgré les efforts déployés, l'amélioration du pouvoir d'achat des populations reste confrontée à plusieurs défis. Ces derniers incluent une inflation qui érode les gains salariaux, la pression fiscale et le coût des prestations sociales.

La gestion de la concurrence, les inégalités croissantes, les problèmes structurels comme le manque d'emplois de qualité, ainsi que les enjeux démographiques constituent également des défis pour l'amélioration du pouvoir d'achat. Si les fondations d'un pouvoir d'achat restauré sont posées, le chantier togolais demeure immense, car l'amélioration des conditions de vie est avant tout une question de dignité au quotidien.

Caleb Akponou

RDC/M23

Washington sanctionne le Rwanda pour son soutien au M23

Les accords de paix signés à Washington en décembre 2025 n'ont pas suffi à faire taire les armes dans l'est de la République démocratique du Congo. Près de onze mois plus tard, les États-Unis durcissent le ton. Mercredi 28 octobre, le département américain du Trésor a annoncé des sanctions contre le ministère rwandais de la Défense et Zigama Credit and Savings Society, une institution financière liée aux forces de sécurité du pays. Washington les accuse de contribuer au soutien militaire et financier apporté à la rébellion du M23.

Selon le Trésor américain, plusieurs milliers de soldats rwandais opèrent dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu aux côtés des combattants du M23, auxquels ils fourniraient armes, formation et appui logistique. Washington dénonce également le déploiement de missiles sol-air et de dispositifs de brouillage susceptibles de mettre en danger l'aviation civile.

La mise en cause de Zigama élargit la portée de ces sanctions. L'établissement aurait facilité des paiements destinés à l'acquisition de matériel militaire en Chine et dans d'autres pays, ainsi que des transactions au profit du M23. Les autorités américaines l'accusent également d'avoir contribué à l'acheminement vers Kigali d'or provenant de zones minières contrôlées par les rebelles congolais.



Donald Trump

Ces sanctions entraînent le gel des avoirs relevant de la juridiction américaine et interdisent, sauf dérogation, les transactions concernées impliquant des personnes américaines.

Cette nouvelle décision s'inscrit dans un durcissement progressif de la position de Washington. Le 2 mars, les États-Unis avaient déjà sanctionné l'armée rwandaise et quatre de ses hauts responsables. En juin, une raffinerie d'or et un réseau soupçonné de participer au commerce illicite des minerais congolais avaient également été ciblés. Kigali, qui conteste depuis longtemps tout soutien au M23, reproche pour sa part à Kinshasa de ne pas avoir neutralisé les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), considérées comme une menace pour sa sécurité. La RDC a, de son côté, accueilli favorablement les nouvelles sanctions américaines.

Pour l'administration Trump, qui avait parrainé l'accord du 4 décembre 2025 entre Paul Kagame et Félix Tshisekedi, l'enjeu est désormais de traduire les engagements diplomatiques en actes.

Mais la multiplication des sanctions suffira-t-elle à infléchir les positions et à ramener les parties vers une paix durable ? Leur efficacité se mesurera surtout à l'évolution de la situation sur le terrain, où les populations civiles continuent de payer le prix d'un conflit que les accords successifs n'ont toujours pas permis de résoudre.

T.M.

Bénin/Senat

Patrice Talon, du pouvoir à la préservation de son héritage politique

Patrice Talon a quitté la présidence, mais pas la vie institutionnelle béninoise. Mercredi 28 octobre, à Cotonou, l'ancien chef de l'État a ouvert la première session ordinaire du Sénat, une institution née de la révision constitutionnelle engagée sous son mandat. Élu le 6 août à la tête de cette chambre de 25 membres, il en dessine désormais la vocation : préserver la stabilité politique pour donner aux réformes le temps de produire leurs effets.

Son discours repose sur une conviction forgée au fil de dix années de pouvoir : le développement tient moins au génie des dirigeants qu'à la sérénité dans laquelle ils gouvernent. Aux sénateurs, Talon a confié une mission de régulation des rivalités et de prévention des crises susceptibles de paralyser l'action publique. Il appelle aussi les citoyens à prendre leur part dans la préservation de ce climat.

La nouvelle chambre possède, pour cela, de réels leviers. Les lois constitutionnelles, électorales et celles régissant les partis doivent lui être soumises avant promulgation. Elle peut demander une seconde délibération de certains textes, arbitrer des désaccords entre le président et l'Assemblée nationale et, sous conditions, sanctionner des acteurs politiques. Autant de prérogatives qui dépassent largement une fonction honorifique.

C'est là toute la singularité de la trajectoire de Patrice Talon. Après avoir porté la réforme instituant le Sénat, il en prend la présidence au terme de ses deux mandats à la tête de l'État. Sans gouverner directement, il conserve ainsi une place dans un dispositif susceptible d'influer sur les orientations politiques du pays. L'objectif affiché est la continuité ; la question de l'équilibre des pouvoirs demeure entière.

Car l'apaisement invoqué ne fait pas disparaître les controverses. Les réformes électorales conduites sous Talon ont suscité des critiques, et le principal parti d'opposition, Les Démocrates, n'a obtenu aucun siège aux législatives de janvier 2026, malgré plus de 16 % des voix. Dans ce contexte, la crédibilité du Sénat dépendra autant de son impartialité que de sa capacité à faire vivre le pluralisme.

Pour Patrice Talon, cette première session ouvre une nouvelle étape politique. Pour le Bénin, elle inaugure surtout une épreuve institutionnelle : vérifier si la stabilité recherchée peut protéger l'action publique tout en laissant sa juste place à la contradiction démocratique.

T.M.

Etats-Unis/Election

Mi-mandat : ces africains « immigrés » en lice pour la chambre des Représentants

À quelques jours des élections américaines de mi-mandat du 3 novembre, plusieurs candidats issus de l'immigration africaine et caribéenne tentent de se faire une place à la Chambre des représentants. Sept profils retiennent particulièrement l'attention, dans un climat politique marqué par le durcissement de la politique migratoire de Donald Trump et les tensions autour des communautés immigrées.

Parmi eux figure Ilhan Omar, née en Somalie et élue démocrate du Minnesota depuis 2018. Première réfugiée africaine à siéger au Congrès américain, elle brigue un nouveau mandat après avoir largement remporté sa primaire d'août. Très critique envers l'administration Trump, elle se retrouve au centre de nouvelles controverses liées à l'immigration.

D'autres élus cherchent également à conserver leur siège. Au Colorado, Joe Neguse, fils de réfugiés érythréens, poursuit son parcours parlementaire. Dans le Rhode Island, Gabe Amo, né de parents ghanéen et libérien, sollicite un nouveau mandat après être devenu, en 2023, le premier élu noir de cet État au Congrès. À New York, Yvette Clarke, issue d'une famille jamaïcaine, défend son siège de Brooklyn.

Mais cette échéance électorale pourrait aussi consacrer de nouveaux visages.

Dans le Maryland, Adrian Boafo, fils d'immigrés ghanéens, a remporté la primaire démocrate pour succéder au vétéran Steny Hoyer. Dans le Colorado, Melat Kiros, née en Éthiopie, a créé la surprise en battant Diana DeGette, élue démocrate depuis près de trente ans. À 29 ans, cette ancienne avocate incarne une nouvelle génération de militants progressistes.



La diversité des parcours s'exprime également sur le terrain partisan. Au Nouveau-Mexique, Ndidiamaka « Didi » Okpareke, fille d'immigrés nigérians, défend les couleurs républicaines face à la démocrate sortante Melanie Stansbury.

Ces candidatures interviennent alors que l'administration Trump intensifie sa politique d'expulsions et de contrôle de l'immigration. Les opérations fédérales, particulièrement controversées dans le Minnesota, alimentent un débat national sur les droits des immigrés et les méthodes employées par les autorités.

Malgré ce climat, leur représentation politique progresse. Selon New American Leaders, le nombre de parlementaires issus de l'immigration récente dans les législatures des États a augmenté de 37 % entre 2022 et 2025.

Ces sept candidatures illustrent ainsi une évolution de la vie politique américaine. Au-delà de leurs origines communes ou proches, ces personnalités défendent des orientations parfois opposées. Leur présence témoigne néanmoins de l'enracinement progressif des nouvelles générations issues de l'immigration dans les institutions américaines.

T.M

Sagonou

La SNPT érige un quartier moderne pour les familles affectées par l'exploitation minière

L'exploitation minière transforme les territoires et bouleverse parfois les conditions de vie des populations riveraines, contraintes de quitter leurs habitations et leurs espaces d'activités. En dehors du déplacement physique, la question de la préservation des moyens de subsistance et de la reconstruction d'un cadre de vie décent reste un défi majeur. C'est à cette problématique que la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) entend apporter une nouvelle réponse.

La société a posé vendredi à Sagonou Apéyémé, dans le canton d'Abobo, commune de Zio 1, une première pierre pour la construction de logements et d'équipements destinés à dix familles. L'initiative est dénommée projet pilote de réinstallation des populations de la zone minière de Sagonou.
Désormais, il ne s'agit plus seulement de reloger les populations déplacées, mais de leur garantir des conditions de vie plus modernes et de consolider leurs activités économiques pour favoriser leur autonomie et leur bien-être durable.

Le projet prévoit la construction de dix logements témoins, destinés à s'intégrer dans des villages modernes planifiés et dotés des commodités de base.
De même, il est prévu l'aménagement, pour chaque logement, d'un espace agricole irrigué par un système familial de goutte-à-goutte. Celui-ci permettra aux bénéficiaires de développer des cultures maraîchères à forte valeur ajoutée, notamment le piment, la tomate, l'oignon, le gingembre et d'autres légumes.

L'initiative consiste aussi à créer un hub logistique communautaire. Cette plateforme intégrée regroupera des infrastructures agricoles, notamment des pépinières et des entrepôts d'intrants, de petites unités de transformation du maïs et du manioc, des équipements mutualisés comme les tracteurs, des ateliers, un comptoir commercial ainsi que des services sociaux comprenant l'accès à l'eau et des solutions solaires.

Les populations déjà réinstallées également concernées

La pose de la première pierre a été effectuée parle président du Conseil d'administration de la SNPT, Essomanam Edjeba. Ceci en présence des parlementaires, du président du conseil régional, des préfets de Zio et de Vo, du Directeur Général de la SNPT, des conseillers régionaux et municipaux ainsi que les autorités locales et traditionnelles des préfectures de Zio et de Vo.
Selon M. Edjeba, cette orientation fait suite à une instruction du Président du Conseil, qui a demandé aux instances de la société minière d'explorer des approches innovantes de réinstallation et d'accompagnement des populations de la zone minière.
« Loin d'être un investissement immobilier de la SNPT, le projet est une expérimentation communautaire qui se réalisera avec et pour les populations locales, afin d'améliorer leur cadre de vie et d'optimiser leurs activités économiques », a-t-il précisé.



Par ailleurs, pour les populations déjà déplacées, il est annoncé d'autres hubs logistiques pour répondre à leurs besoins spécifiques, notamment en matière d'élevage et de renforcement des capacités de production agricole.

La SNPT prévoit également de poursuivre et de renforcer ses actions sociales de proximité, notamment à travers la création d'infrastructures socioéconomiques. Une meilleure gestion de sa contribution financière annuelle aux communes situées dans la zone d'exploitation du phosphate est aussi annoncée.
« Notre démarche s'inscrit dans une dynamique globale d'amélioration des conditions de vie des communautés de la zone minière. Le projet pilote de Sagonou constitue ainsi une première étape d'un programme intégré de développement des territoires ruraux », a clarifié Abalo Kezie, directeur général de la SNPT.

T.M





Jeux olympiques de la jeunesse 2026

Le Togo mise sur quatre athlètes

Les tout premiers Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) en terre africaine sont officiellement lancés ce samedi 31 octobre 2026, à Dakar, au Sénégal. Pour ce rendez-vous historique, les espoirs du Togo reposent sur quatre athlètes, prêts à faire vibrer la scène internationale.



Ayao Constantin Medan, représentant togolais en aviron

Pour la toute première fois de son histoire, l'Afrique accueille un événement olympique d'envergure mondiale. Du 31 octobre au 13 novembre, 2 700 jeunes athlètes issus de 206 pays sont à Dakar, Diamniadio et Saly autour de 25 disciplines. Au cœur de cette fête mondiale du sport, le Togo compte bien briller. Sa délégation de sept membres, dont quatre athlètes et trois entraîneurs, défendra les couleurs nationales dans quatre épreuves : l'athlétisme, la boxe, le saut et l'aviron.

En athlétisme, Yvette Kpatcha défendra les couleurs nationales sur le 800 mètres féminin, une épreuve particulièrement exigeante. De son côté, Emmanuel Tchaye s'alignera sur le saut en longueur masculin, face aux meilleurs jeunes talents de sa génération.

Le boxeur Bouwedeou Blaise Agoda représente le Togo dans la catégorie des moins de 60 kg. Engagé dans un tournoi international au niveau très relevé, il est appelé à faire preuve de discipline, de lucidité et d'une détermination sans faille pour décrocher une médaille.

En aviron solo masculin, le Togo est représenté par Ayao Constantin Medan. Dans cette discipline, chaque coup de rame sera décisif pour faire monter le pays sur le podium.

Se dépasser pour mieux briller

Engagés en athlétisme, en saut, en boxe et en aviron, les compétiteurs togolais ont une carte à jouer. À ce niveau, la gestion du stress, la maturité et la capacité à se surpasser feront toute la différence. Ces Jeux offrent aux athlètes togolais une occasion unique de se mesurer à l'élite mondiale de leur génération.

De ce qui précède, il ressort donc que l'enjeu dépasse la simple quête du podium. Il s'agit d'acquérir une expérience pour l'avenir du sport national. Une belle prestation à Dakar propulserait leur carrière internationale et renforcerait leur confiance. Au-delà du défi sportif, Dakar 2026 s'impose comme un révélateur de talents pour le Togo, un baromètre pour évaluer le niveau de la formation et ajuster les futurs investissements.

Qu'est-ce que les Jeux olympiques de la jeunesse ?

Plus grand événement multisport réservé aux jeunes athlètes dans le monde, les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) ont été créés en 2007. Jacques Rogge, président du Comité international olympique (CIO) d'alors, a proposé le concept, qui a été accepté et adopté à l'unanimité des membres lors de la 119è session à Guatemala, en Amérique centrale. Mais c'est en 2010, principalement du 14 au 26 août, qu'ont eu lieu les tout premiers JOJ d'été à Singapour.

Dans l'ensemble, ces jeux mettent à l'honneur les performances des jeunes athlètes. Ils permettent de détecter les futurs champions et de les familiariser avec l'exigence des compétitions internationales.

Autre exigence de la compétition : initier les jeunes aux valeurs de l'olympisme que sont l'excellence, le respect et l'amitié. Et pour être sélectionné pour disputer ces jeux, l'athlète est tenu d'avoir au maximum 17 ans à la date de clôture de l'événement.

Quid de la particularité du JOJ Dakar 2026 ?

Les JOJ Dakar 2026, officiellement lancés samedi, sont le tout premier événement olympique sur le continent africain, ce qui en fait la 4è édition des JOJ d'été. Au total, 25 sports de compétition sont au programme, auxquels s'ajoutent 10 sports d'engagement. Ces derniers se dérouleront sous forme d'ateliers interactifs et de démonstration ludique.

Caleb Akponou

Coupe CAF 2026-2027

Qualifiée, ASKO hérite d'une poule relevée

Qualifiée pour la phase de poules de la Coupe de la Confédération CAF 2026-2027, l'ASKO évoluera dans le groupe A aux côtés de trois références du football africain : Al Ahly (Égypte), le Raja Club Athletic (Maroc) et le CD Primeiro de Agosto (Angola). Un tirage relevé pour l'unique représentant togolais encore en lice sur la scène continentale.

Placés dans le chapeau 4 lors de la cérémonie organisée mercredi 28 octobre, les Kondona ont hérité de l'une des poules les plus prestigieuses de cette édition. Voici la composition complète des quatre groupes :

Groupe A : Al Ahly (Égypte), Raja CA (Maroc), ASKO de Kara (Togo), CD Primeiro de Agosto (Angola). Groupe B : AS FAR (Maroc), Azam FC (Tanzanie), Al Ahli Tripoli (Libye), Durban City (Afrique du Sud). Groupe C : AS Maniema Union (RD Congo), Singida Black Stars (Tanzanie), Red Arrows (Zambie), le 16e qualifié (CR Belouizdad, AS Douanes ou Hafia FC) et Groupe D : USM Alger (Algérie), CS Sfaxien (Tunisie), Black Bulls (Mozambique), AS Real de Bamako (Mali)

Al Ahly, le géant égyptien

Club le plus titré du continent, Al Ahly est sans conteste le favori de la poule. Le club cairote, déjà vainqueur de la Coupe de la Confédération en 2014, arrive avec son expérience des grands rendez-vous africains et un public réputé parmi les plus fervents d'Afrique.

Le Raja Casablanca, double vainqueur de la Coupe CAF

Deuxième tête d'affiche du groupe, le Raja Club Athletic connaît parfaitement cette compétition, qu'il a remportée en 2018 et en 2021. Les Verts de Casablanca ont arraché leur qualification sur le fil face aux El Kanemi Warriors du Nigeria et voudront retrouver leur rang sur le continent.

Primeiro de Agosto, un défi à relever pour les Kondona

Le club militaire angolais, demi-finaliste de la Ligue des champions en 2018, complète le groupe. Comme l'ASKO, Primeiro de Agosto était logé dans le dernier chapeau. Les confrontations directes entre les deux équipes pourraient bien peser lourd dans la course à la deuxième place qualificative.

Une deuxième phase de poules pour l'ASKO

Pour le club de Kara, c'est la deuxième participation à ce stade de la compétition, après la campagne 2022-2023 qui avait notamment vu les Kondona tenir en échec l'AS FAR de Rabat (1-1). Cette fois, les hommes de Kodjo Afiadégnigban ont validé leur billet au terme d'un parcours solide : une large victoire (6-0 en cumulé) face à l'AS ZAM du Niger au premier tour, puis une qualification arrachée face au FC Diarra du Mali (2-3, 1-0) grâce à la règle des buts marqués à l'extérieur.

Seuls les deux premiers de chaque groupe accéderont aux quarts de finale. Face à deux poids lourds du football africain, l'ASKO devra se montrer intraitable à domicile et aller chercher des points à l'extérieur pour espérer créer la sensation.

Le calendrier de la phase de groupes

La phase de poules se disputera en six journées, de fin novembre à fin janvier. L'arbitrage vidéo (VAR) sera utilisé sur l'ensemble des rencontres.

La première journée se tiendra du 27 au 29 novembre 2026, la deuxième du 4 au 6 décembre 2026, la troisième du 18 au 20 décembre 2026, la quatrième du 8 au 10 janvier 2027, la cinquième du 15 au 17 janvier 2027 et la sixième du 22 au 24 janvier 2027.

TM-FTF

Lutte contre le racisme

Emmanuel Adebayor rejoint le Panel de la Fifa

La lutte contre le racisme dans le football s'enrichit d'une voix togolaise. L'ancien capitaine des Éperviers, Emmanuel Adebayor, intègre le Panel Voix des Joueurs de la Fifa, réuni à Paris. Cette nomination lui permet de mettre son expérience au service d'une cause qui dépasse les terrains.

Créé en septembre 2025, ce groupe rassemble 16 anciens joueurs et joueuses issus de 14 Associations membres et des six confédérations. Il est dirigé par George Weah, star du football libérien et Ballon d'or 1995. Sa mission consiste à suivre les stratégies contre le racisme, formuler des conseils, participer à des initiatives pédagogiques et contribuer aux réflexions sur les réformes. L'expérience de ses membres doit nourrir les actions contre les discriminations.

Pour les supporters, les jeunes sportifs et les acteurs du football, cette démarche présente un intérêt : promouvoir le respect, prévenir les actes racistes et rappeler que le sport doit rester un espace de rassemblement. La participation d'Adebayor peut donner une visibilité à cette cause au Togo et en Afrique. Ses retombées dépendront toutefois des actions menées.

Après une année d'activité, le Panel a tenu une rencontre à Paris le 19 octobre et annoncé la publication d'un rapport annuel. Celui-ci présentera les réalisations, les mesures mises en œuvre et les prochaines étapes. Ses conclusions permettront d'apprécier les progrès accomplis et les efforts nécessaires. Pour les journalistes, ce document constituera une source pour documenter les initiatives, interroger leurs résultats et suivre les engagements.



Adebayor Shéyi

La Rédaction

Passport Reports / Passeport togolais

52 destinations accessibles sans visa préalable

Le passeport togolais se classe au 31e rang sur 54 pays africains, selon les données de Passport Reports vérifiées le 19 octobre 2026. À l'échelle mondiale, il occupe la 141e place sur 199 pays, avec un score de mobilité de 52 et une couverture de 26,3 % des 198 destinations étudiées.



La plateforme, qui publie des analyses de passeports en 34 langues, recense 30 destinations accessibles aux Togolais sans visa préalable. Vingt autres proposent un visa à l'arrivée ou une procédure d'entrée facilitée, tandis que deux sont soumises à une autorisation électronique de voyage. Au total, 52 destinations bénéficient d'une forme d'accès simplifié. Pour les 146 autres, l'obtention d'un visa avant le départ reste nécessaire.

En Afrique de l'Ouest, plusieurs pays figurent parmi les destinations accessibles sans visa. Il s'agit notamment du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Niger, du Nigeria et du Sénégal. Hors du continent, l'Équateur, la Malaisie, les Philippines et Singapour figurent dans cette catégorie. Certaines conditions restent applicables. Pour la Malaisie et Singapour, Passport Reports mentionne notamment une carte d'arrivée et un séjour indiqué de 30 jours.

Les autorisations électroniques concernent notamment les Seychelles, où un enregistrement touristique est requis, et le Sri Lanka. Dans la catégorie des visas à l'arrivée ou des dispositifs assimilés figurent entre autres le Burundi, le Cambodge, Djibouti, l'Éthiopie, Madagascar et la Tanzanie. Les formalités et les durées de séjour varient selon les pays ; ces régimes ne sont donc pas interchangeables.

Le classement distingue la mobilité des citoyens togolais de l'accueil réservé aux étrangers au Togo. Sur ce second indicateur, le pays se situe au 114e rang sur 199. Les titulaires de 52 passeports étrangers peuvent entrer au Togo sans visa, tandis que 146 nationalités doivent en obtenir un. Les conditions d'entrée ne sont pas nécessairement réciproques : l'accès sans visa des Togolais à Singapour ne signifie pas que les ressortissants singapouriens bénéficient du même régime au Togo.

Pour finir, le passeport togolais occupe des positions différentes selon les regroupements internationaux : 32e sur 57 au sein de l'Organisation de la coopération islamique, 50e sur 56 dans le Commonwealth, 90e sur 132 parmi les membres du Groupe des 77 et 133e sur 159 à l'Organisation mondiale du commerce. Ces classements reposent aussi sur des périmètres distincts.

Edy Alley

Togo-Cédéao

Diversité institutionnelle et souveraineté au cœur du débat

La réforme constitutionnelle togolaise relance le débat sur la démocratie, la souveraineté nationale et le droit communautaire. Les États membres de la Cédéao doivent-ils adopter un modèle institutionnel unique, et jusqu'où une juridiction régionale peut-elle apprécier une réforme nationale ? Cette réflexion est la substance du colloque international, organisé les 29 et 30 octobre à l'Université de Lomé.

La formule « pas de démocratie franchisée, pas de Constitution en kit » résume le refus d'une uniformisation des systèmes politiques. Les démocraties fonctionnent selon des régimes présidentiels, parlementaires ou semi-présidentiels. Ces modèles répartissent différemment les pouvoirs, organisent les relations entre l'exécutif et le législatif et déterminent les mécanismes de responsabilité des dirigeants. La diversité institutionnelle ne suffit donc pas à établir la qualité démocratique d'un régime. Le choix du régime parlementaire par le Togo doit être examiné à partir des dispositions constitutionnelles et de leur mise en œuvre. L'enjeu est d'évaluer la réalité du pluralisme politique, le respect des libertés publiques, la participation citoyenne, l'indépendance de la justice et la responsabilité des gouvernants. Ces garanties restent essentielles, quelle que soit la forme de gouvernement retenue.

Le débat a pris une dimension après la décision rendue par la Cour de justice de la Cédéao le 29 janvier 2026 sur la réforme togolaise. Selon des comptes rendus publiés, la juridiction a estimé que cette réforme contrevenait à certaines dispositions de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. La portée de cette décision et ses conséquences font l'objet d'interprétations divergentes.

Pour apprécier l'arrêt, plusieurs points doivent être examinés : la compétence de la Cour, les normes qu'elle pouvait appliquer, le raisonnement suivi et les obligations découlant de son dispositif. Une juridiction communautaire n'est pas une assemblée constituante chargée de rédiger les Constitutions nationales. Ses pouvoirs doivent néanmoins être appréciés à la lumière des traités, protocoles et instruments juridiques qui encadrent son action.

L'opposition entre souveraineté nationale et justice communautaire ne saurait remplacer l'analyse du texte intégral de l'arrêt, des demandes des requérants et des règles applicables. La souveraineté permet aux États d'organiser leurs institutions, mais leur appartenance à la Cédéao implique aussi des engagements communs.

L'enjeu consiste à articuler ces deux dimensions sans présumer qu'un seul modèle conviendrait à tous les pays. La diversité constitutionnelle peut enrichir l'expérience démocratique africaine si elle s'accompagne d'un débat ouvert, d'une interprétation rigoureuse du droit et de garanties effectives pour les citoyens. Ceci, dans le respect des procédures et des droits fondamentaux de tous les citoyens concernés.

La Rédaction


GTA ASSURANCES
EN TOUTE CONFIANCE
وفا إما للإنجاد
Wafa IMA Assistance
VOTRE CARTE DEVIENT VOTRE COUVERTURE
HORS DU TOGO
INFO : 8283
Assistance médicale
Rapatriement
Avance de fonds
Perte & vol de bagages
Couverture monde entier
Assistance 24h/7
La Banque Autrement
https://coris.bank
CORIS BANK INTERNATIONAL